

*Compte rendu de la cour princière du 26 septembre 315
Tel que noté par Balzème Desfontes*

Présents :

Prince – Élémas IV

Princesse – Isabelle Delorme

Gardien du Pacte – Balzème Desfontes

Préfet Militaire – Ulrich Aerann

Préfet Commercial – Filipe Delorme, puis Marcus de Hautbourg en remplacement

Préfet Diplomatique – Armand Dessaulès

Préfet Religieux – Édouard Ducharme

Bailli des Campagnes temporaire – Théodor d'Auteuil

Scribe Princier – Balzème Desfontes

Note :

Nous vous épargnons le détail des demandes elles-mêmes et les tergiversations du conseil princier. Seules sont énoncées ici les décisions officielles de la Couronne.

Le préfet Filipe Delorme, sous le coup d'accusations au moment de la cour princière, dû se retirer provisoirement du conseil. C'est Marcus de Hautbourg qui a pris sa place sous sa suggestion et avec l'accord du prince Élémas IV. Suite à cette situation, il fut décidé que les procès se tiendraient toujours avant la tenue des conseils restreints.

Décisions du conseil princier

I. Demande de Gaspard de Grise.

À la demande du baron Gaspard de Grise, la Couronne supportera officiellement les bonnes œuvres de la famille de Grise à Felbourg. Celle-ci, en veillant à la sécurité et au bien-être du peuple de la métropole felbourgeoise, ne prend guère part dans le conflit ayant cours dans le palatinat et ne saurait de ce fait qu'être saluée pour sa dévotion. Dans l'éventualité où du financement serait accordé par la Couronne à Felbourg, ce serait la famille de Grise qui servirait d'intermédiaire pour la distribution auprès du peuple. Le préfet militaire Ulrich Aerann enverra un percepteur à Felbourg afin de veiller au respect de la confiance octroyée à la famille de Grise dans le cadre de ces bonnes-œuvres.

II. Demande de Geoffroy de Montblanc

Geoffroy de Montblanc de la Compagnie du Heaume demande la démission du préfet religieux Édouard Ducharme ainsi que son exil du royaume pour ses actions en lien avec les pierres noires qu'il a unilatéralement rapportées dans la forêt d'Ébène. Geoffroy de Montblanc n'a guère accusé formellement au sens de la loi messire Ducharme et n'a pas demandé de procès. Il fut décidé par la Couronne qu'aucune suite ne serait donnée à la demande pour l'instant. Toutefois, elle invite Geoffroy de Montblanc à accuser formellement et à amener en procès messire Ducharme si telle est sa volonté. Le prince pourra alors écouter l'accusateur et l'accusé comme il se doit.

III. Demande de Zeryab Nazem

Le comte Zeryab Nazem a formulé plusieurs demandes ayant résulté en des décisions de la Couronne :

- a) Dans un souci de faciliter les éventuelles enquêtes concernant la contrebande ou les crimes liés au commerce externe, les détenteurs de routes commerciales avec les nations étrangères devront s'annoncer au préfet commercial en place. Cette information sera alors connue de l'ensemble du royaume. Toute route n'étant pas déclarée selon ce processus et découverte sera considérée comme de la contrebande et gérée comme tel.*
- b) Il fut réitéré que le contrôle et la gestion des ressources des divers palatinats étaient sous la juridiction de la famille régnante de ces divers palatinats. Ce qui est exploité en une province peut être taxé, contrôlé, prohibé ou échangé au gré des seigneurs du palatinat, pour autant que le commerce en question ne contrevienne pas aux lois princières.*
- c) Le comte Zeryab Nazem a demandé à la Couronne de se positionner sur la question des Désirants. Il fut décidé que la supposée Reine-Médiane Dignité serait invitée au palais d'Yr en octobre afin de défendre ses positions. De plus, il fut rappelé que les seigneurs ébénais étaient responsables de leurs propres serfs. Dès lors, c'est à chaque noble de veiller à garder ses vassaux sous sa suzeraineté, par la parole ou par la force.*

IV. La question du permis de soufre

Il fut décidé d'abandonner l'idée du permis de soufre. Toutefois, une taxe sur l'importation du soufre en provenance de l'extérieur du royaume sera imposée. Chaque cargaison de soufre importée de l'étranger sera l'objet d'une taxe de 1 carat et chaque cargaison de poudre à canon importée de l'étranger sera l'objet d'une taxe de 2 carats. Le raffinage de soufre en poudre à canon dans le royaume ne sera pas l'objet d'une taxe, ni l'exploitation de ces ressources à même le sol du royaume.

V. Demande de Jean Lamontagne

La Garde d'Ébène, mise en charge de la protection de la forêt d'Ébène lors de la dernière année, cède volontairement sa place à la Garde forestière corrésienne de Ludwig Schattenjager. C'est celle-ci qui veillera à la défense des frontières sylvestres de Corrèze et empêchera les maux qui y rôdent s'en échappent.

VI. Douane de l'île de Corail

Les membres du conseil princier ont voté pour leurs représentants respectifs sur la douane qui sera établie sur l'île de Corail et servira de point de relai pour le commerce avec la Ligue d'Ardaros. Ces représentants seront :

- Robert de Grise, au nom d'Armand Dessaulles*
- Isik Aerann, au nom d'Ulrich Aerann*
- Rhéa de Corail, au nom de Théodor d'Auteuil*
- Augustine Bazin, au nom d'Édouard Ducharme*
- Pierre Antoine Roquebrune, au nom de Marcus de Hautbourg*
- Hestia de Corail, au nom du peuple de Corail*

La douane pourra donc être implantée lors des prochaines semaines.

VII. Demande de Gustaf Aerann

La construction de la route de Fel entreprise par Gustaf Aerann pourra être soutenue par la Couronne si ce dernier offre une liste de coût au conseil princier et la preuve que la route en question sera développée dans un esprit non-partisan dans le cadre de la guerre civile en cours. La Couronne ne souhaite guère prendre parti dans ce conflit, mais désire contribuer au développement du royaume.

VIII. Élaboration de la force de protection d'Yr

Sous la suggestion de Filipe Delorme et les corrections du conseil princier, les individus suivants devront remettre les revenus de leurs boutiques à la Couronne afin de permettre l'entraînement de 400 soldats dans les campagnes d'Yr : Gustaf Aerann, Gilbert Fallières, Allan Cerbère, Pénélope de Barbaraq, Ceridwen Abiani, Aurelia Cortesi, Bartholomeo Souard, Eugénie Delorme, Filipe Delorme, Ishem Asthefi, Grégoire de Grise. De plus, les individus suivants devront mettre leurs terrains d'entraînement à la disposition des nouvelles recrues : Eugénie Delorme, Béatrice Delorme, Auguste Souard. La réalisation de ces tâches permettra la réalisation des faveurs correspondantes remises à la Couronne dans le cadre des élections.

IX. Procès de Filipe Delorme

Le dénommé Filipe Delorme fut l'objet de trois accusations officielles :

- A. Avoir opéré un prêt à la Hanse de Goudheren à partir des fonds du trésor princier sans en avoir fait mention au conseil et tout en entretenant des intérêts personnels avec cette enclave.*
- B. Possession et trafic de fleur-de-jade.*
- C. Emploi d'assassin(s) sur l'entourage d'Adolf Aerann, plus précisément sur la dénommée Hellgard Osberth.*

Il fut décidé que :

- A. Le prêt n'était certes pas mentionné lors de la réunion du conseil restreint, mais il fut inscrit au trésor princier pour fins administratives. De plus, avant la tenue du conseil, le préfet Filipe Delorme a remis la somme fructifiée (initialement de 53 carats) de 61 carats (donc un profit de 8 carats). Par conséquent, il fut établi qu'il ne s'agissait là que d'une erreur de procédure et que les intentions de messire Delorme étaient assurément profitables au royaume.*
- B. Après avoir plaidé un piège, il fut établi que la Couronne ne pouvait pas déterminer de manière infaillible si la fleur-de-jade découverte dans le navire de Rafaelo Souard intercepté au Silud était commercée ou implantée par un adversaire politique de messire Souard. Messire Filipe Delorme n'ayant réalisé que les plans du transport du navire et n'ayant pas voyagé sur ce navire, il semble légitime de penser qu'il ne connaissait rien de l'affaire. Toutefois, les faits sont là : Rafaelo Souard faisait du commerce avec le Silud et de la fleur-de-jade fut découverte à bord de son navire. Dès lors, messire Souard est déclaré coupable d'un acte de contrebande et devra remettre incessamment 25 carats en guise d'amende à la Couronne.*
- C. Filipe Delorme a ouvertement avoué avoir eu connaissance de la préparation du meurtre de la dénommée Hellgard Osberth, proche d'Adolf Aerann. Toutefois, celui-ci ne fut qu'un rouage entre les demandes de médecin de Pénélope de Barbaraq et l'envoi de l'assassin. Dans cette optique, il est définitivement complice du crime sans en être son commanditaire. Une enquête plus approfondie se poursuivra à ce sujet lors de la prochaine réception princière. Le principal*

concerné, le comte Adolf Aerann, fut contacté par missive afin d'obtenir sa collaboration lors de l'enquête.

Vingt-cinquième jour de septembre,
Trois cent quinzisième année de l'ère royale
Cité d'Or

Honorables conseillers,

En tant que scribe officielle du conseil princier, je vous remets par la présente le bilan financier ratifié du trésor ébénais tel que comptabilisé par le préfet des Quartiers Sud, messire Filipe d'Abhor

Trésor total

En date du vingt-cinq septembre 315

Revenus commerciaux : 25 carats (+0)
Impôts des campagnes : 55 carats (+0)
Taxes des pèlerins : 45 carats (+0)
Revenus de la foire Cortesi : 25 carats (+25)
Remise de la Guilde bourgeoise : 15 carats (+15)
Solde antérieur : 38 carats

Total du trésor: 203 carats

Le trésor au jour du vingt—cinq septembre 315 se distingue des prévisions rédigées en août 315 de par des revenus substantiels engrangés lors de la foire commerciale d'Or. En exigeant certains frais d'installations aux marchands venus vendre leurs denrées dans la capitale, nous avons accumulé 25 carats supplémentaires et non-récurrents. De plus, les impôts des campagnes se sont stabilisés suite au maintien de la protection de l'île d'Or et à l'absence de nouveaux raids en provenance des Crocs. Enfin, la Guilde bourgeoise d'Ebène a remis à la Couronne les fonds récupérés lors de l'un de leur raid sur les camps des Crocs. La somme remise s'élève à 15 carats.

Dépenses

Prévisions jusqu'au 23 octobre 315

Bataillon sacré et milice d'Ambroise : 20 carats (+0)
Hébergement des pèlerins : 15 carats (+0)
Entretien des docks : 20 carats (+0)
Entretien du palais et des Neufs Jardins : 20 carats (+0)

Demandes ponctuelles des campagnes : 25 carats (+0)
Réparation des installations portuaires : 10 carats (+10)
Emprunt du préfet commercial : 53 carats (+53)

Total des dépenses : 163 carats

Suite aux attentats perpétrés au port d'Or par les Contrebandiers des Écores, divers travaux ont dû être accomplis afin de restaurer les docks. De plus, Filipe Delorme, préfet commercial, a procédé à un emprunt de 53 carats devant être investis dans une banque privé pour fins de fructification.

Fond d'urgence

En date du vingt-cinq septembre 315

Total du trésor : 203 carats
Total des dépenses : 163 carats

Trésor disponible pour le fond d'urgence : 40 carats

Le conseil princier dispose d'une somme de 40 carats à investir -ou à conserver- jusqu'au 23 octobre 315.

Ellyn de Mirabelle
Scribe du palais d'Or

